

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AGISSANT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'AIDE AUX VICTIMES

Campagne de subvention 2023

La délégation à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la Lutte contre les discriminations et à l'Aide aux victimes souhaite faciliter l'accessibilité à tout et tous et lever tout obstacle afin d'éviter à quiconque de se retrouver en situation d'exclusion : accès à l'information, à un service, à une activité, à un droit, à un lieu...

Les axes présentés ci-dessous reposent sur la volonté d'agir sur 2 leviers :

- La prévention par l'information
- La correction d'une situation mal vécue ou insécurisante (accompagnement vers la résolution de problème).

AXE 01 : FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Sous axe 1.1 – Contribuer à la réduction des inégalités par la prévention des comportements inéquitables dans le respect dû à chaque individu.

Sous axe 1.2 – Agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les actes, usages et pratiques du quotidien.

AXE 02 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sous axe 2.1 – Prévenir des comportements discriminants directs et indirects.

Sous axe 2.2 – Encourager le partage de valeurs communes pour le bien vivre ensemble et pour le recul des stéréotypes.

Sous axe 2.3 – Promouvoir les libertés individuelles par l'accès aux droits et aux devoirs du citoyen.

Sous axe 2.4 – Promouvoir le devoir de mémoire.

Sous axe 2.5 – Lutter contre toutes les formes d'exclusion.

AXE 03 : PRÉVENIR OU ACCOMPAGNER LES VICTIMES DE VIOLENCE

Sous axe 3.1 – Sensibiliser et protéger tout un chacun des violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles.

Sous axe 3.2 – Développer et/ou renforcer le soutien aux victimes de violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles.